

**Province de Québec
MRC du Haut-Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **13 septembre 2016**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Bruno Gobeil, maire
Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Monsieur David Masse, conseiller # 2
Madame Lise Pratte, conseillère # 3
Monsieur Yves Vézina, conseiller # 4
Monsieur Michel Morin, conseiller # 6

Est absent :

Monsieur Rémi Poulin, conseiller # 5

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire de la Municipalité de La Patrie. Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Madame Lise Pratte, **appuyée** par Monsieur David Masse, l'ordre du jour est adopté.

2016-09-178 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 16 août 2016

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyée** par Monsieur Yves Vézina, le procès-verbal du 16 août 2016 est approuvé.

2016-09-179 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

4. Période de questions

Le maire répond aux questions venant des citoyens présents.

Monsieur Michel Morin se présente à 19 h 05

5. Rapport-chef de pompier

- a) Approbation de diverses dépenses pour le service de pompiers

Sur la proposition de Monsieur David Masse, **appuyée** par Monsieur Yves Vézina, il est **résolu** que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Service routier JN Denis, réparation camion pompier : 232 \$
- Test annuel mâchoire de vie AMKUS, Arsenal : 550 \$
- Nettoyage du réservoir de diesel du camion pompier : 600 \$

Un montant total de 1 382 \$ plus taxes est prévu pour couvrir les factures à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

2016-09-180 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

6. Rapport de la voirie

- A) Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal.

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Luc Bibeau.

- b) Approbation de diverses dépenses ;

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, **appuyée** par Monsieur David Masse, il est **résolu** que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

Aqueduc :

- Pièces d'aqueduc : 2 050 \$
- Reprises de l'étalonnage des débitmètres : 280 \$
- Vérification électrique chauffe-eau puits 257 sud: 100 \$

Pompier caserne :

- Vérification électrique chauffe-eau poste de pompier: 100 \$

Voirie :

- Nettoyage regard d'égouts : rue Racine Nord, Chapleau et rue Bourret : 2 400 \$
- Asphaltage pourtour de regards et rapiéçage : 4 500 \$

Un montant total de 9 430 \$ plus taxes est prévu pour couvrir les factures à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

2016-09-181 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

c) Soumission nettoyage puits route Daniel

Sur la proposition de Monsieur Michel Morin **appuyée** par Madame Lise Pratte, il est **résolu** ;

Que le conseil municipal de La Patrie accepte la soumission de F. Lapointe et fils pour le nettoyage du puits route Daniel, pour un montant de 3 880 \$ taxes en sus.

2016-09-182 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

7. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

8. Correspondances à répondre

Lettre - A : Adoption du R86-16 modifiant le R76-14 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ATTENDU QUE le 10 juin 2016, le projet de loi numéro 83, *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* a été sanctionné;

ATTENDU QUE cette loi modifie notamment la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* en y prévoyant que doit être inséré au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux l'interdiction pour tout élu de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 155 de cette loi cette interdiction doit être introduite dans le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné à cet effet par la conseillère Lise Pratte lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 août 2016;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement et de la publication d'un avis publié le 1^{er} septembre 2016;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE

Il est :

PROPOSÉ par : Madame Lise Pratte

APPUYÉE par : Monsieur David Masse

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le titre du règlement numéro 76-14 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 86-16 modifiant le Règlement numéro 76-14 concernant l'établissement d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ARTICLE 3

Les cinquièmes et sixièmes « attendus » du règlement numéro 76-14 sont remplacés par les « attendus » suivants :

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné à cet effet par la conseillère Lise Pratte lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 août 2016;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement et de la publication d'un avis publié le 1^{er} septembre 2016;

ARTICLE 4

L'article 8.1 est ajouté après l'article 8 :

ARTICLE 8.1 : ANNONCE DE LA RÉALISATION D'UN PROJET, DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT OU DE L'OCTROI D'UNE SUBVENTION

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2016-09-183

Résolution adoptée à l'unanimité.

Lettre - B : Adoption du R87-16 modifiant le R72-35 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ATTENDU QUE le 10 juin 2016, le projet de loi numéro 83, *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* a été sanctionné;

ATTENDU QUE cette loi modifie notamment la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* en y prévoyant que doit être inséré au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux l'interdiction pour tout employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 155 de cette loi cette interdiction doit être introduite dans le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné à cet effet par le conseiller Yves Vézina lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 août 2016;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement et de la publication d'un avis publié le 1^{er} septembre 2016;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE

Il est :

PROPOSÉ par : Monsieur Yves Vézina
APPUYÉE par : Monsieur David Masse

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le titre du règlement numéro 72-35 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 87-16 modifiant le Règlement numéro 72-35 concernant l'établissement d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ARTICLE 3

Le quatrième « attendu » du règlement numéro 72-35 est remplacé par l'« attendu » suivant :

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné à cet effet par le conseiller Yves Vézina lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 août 2016;

ARTICLE 4

L'article 5.7 est ajouté après l'article 5.6 :

5.7 Annonce de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2016-09-184 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - C : Réparation lumières de rues –Philippe Mercier inc

Sur la proposition de Monsieur David Masse, **appuyée** par Monsieur Yves Vézina, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie accepte la soumission de Monsieur Alain Roy, de Philippe Mercier inc., pour la réparation de treize (13) lumières de rues (70 watts hps non-cycling). Les coûts sont les suivants :

Électricien + nacelle + transport aller/retour : 144 \$/h
Globe Phillips lu70ces : 16.99 \$ + 1.25 \$ écofrai
Ballast : 39 \$
Photocellule : 14 \$

2016-09-185 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre -D : Colloque annuel de la Fondation rues principales

Aucune inscription

Lettre -E : Demande d'appui pour la Municipalité de Westbury dans le dossier d'annexion d'une partie de son territoire à la Ville d'East Angus

Aucun appui

Lettre -F : Campagne d'illumination dans le cadre de la journée mondiale du diabète

Sur la proposition de Monsieur David Masse, **appuyée** par Monsieur Yves Vézina, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie s'associe à la campagne d'illumination dans le cadre de la journée mondiale du diabète, dans l'esprit de solidarité avec les personnes diabétiques de notre municipalité, un éclairage bleu sera affiché bien à la vue, au bureau municipal pour toute la période du 14 au 18 novembre 2016.

2016-09-186 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**Lettre - G : Loi concernant l'impôt sur le tabac-
Résolution pour émission de constats par la Sûreté du Québec**

ATTENDU QUE pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales devant la cour municipale d'East Angus, il est nécessaire d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer, au nom de la Municipalité de La Patrie, des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais appuyée par Monsieur Yves Vézina **IL EST RÉSOLU** conformément aux articles 9 et 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25-1) :

D'autoriser généralement tous les membres de la Sûreté du Québec à délivrer au nom de la Municipalité de La Patrie un constat d'infraction pour toute infraction aux dispositions de la Loi concernant l'impôt sur le tabac et d'autres dispositions législatives principalement afin de lutter contre le tabac de contrebande et de l'un de ses règlements.

2016-09-187 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Lettre - H : Résolution pour autorisation signature/contrat de service de conciergerie

Sur la proposition de Madame Lise Pratte appuyée par Monsieur David Masse, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer le contrat de service de conciergerie avec Monsieur Maurice Paquette, pour et au nom de la municipalité de La Patrie. La présente convention est pour une durée d'un an. Le traitement sera renouvelable 1^{er} octobre de chaque année.

2016-09-188 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Lettre - I : Inscription Colloque zone Estrie de l'ADMQ

Sur la proposition de Monsieur Michel Morin, appuyée par Madame Lise Pratte, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière, à participer au Colloque de la zone Estrie, de l'ADMQ, qui aura lieu le 15 septembre prochain à Windsor, un montant de 85 \$ est prévu pour l'inscription.

2016-09-189 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Lettre - J : Inscription atelier de formation sur le budget –Infotech

Sur la proposition de Monsieur David Masse, appuyée par Monsieur Yves Vézina, il est **résolu** ;

Que le conseil municipal de La Patrie autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière, à participer à l'atelier de formation sur le budget donné par Infotech, qui aura lieu le 21 septembre prochain à Sherbrooke, un montant de 160 \$ est prévu pour l'inscription.

2016-09-190 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre - K : Demande de gratuité : local Salle municipale et Centre communautaire pour le Comité de Citrouille en fête

Sur la proposition de Monsieur David Masse, appuyée par Madame Lise Pratte, il est **résolu** ;

Que le conseil municipal de La Patrie accepte la demande du Comité de Citrouille en Fête, pour la location gratuite du local du Centre communautaire le 27 septembre et le 11 octobre de 19 h à 22 h pour leur réunion pour l'organisation de la journée du 22 octobre, ainsi que la Salle municipale le 1^{er} octobre pour la préparation de l'évènement et le 22 octobre pour clore le tout, le souper spaghetti.

2016-09-191 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre - L : Demande de contribution financière : Olympiade pour les élèves de 3^e à 6^e année de l'école Notre-Dame-de-Lorette

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, appuyée par Monsieur David Masse, il est **résolu** ;

Que le conseil municipal de La Patrie accepte la demande de financement pour les Olympiades pour les élèves de 3^e et 6^e année de l'école Notre-Dame-de-Lorette, qui se dérouleront à Cookshire-Eaton au terrain municipal le 27 et 28 septembre prochain ;

Qu'un montant de 250 \$ leur soit accordé ;

Qu'un compte rendu soit remis au conseil pour cette activité.

2016-09-192 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre - M : Appel d'offres pour le réaménagement du local de la FADOQ

Sur la proposition de Madame Lise Pratte, appuyée par Monsieur Richard Blais, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie procède par demande de soumissions par voie d'invitation écrite, auprès des entrepreneurs conformément à

l'article 9.35 des lois sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (interdiction de divulgation) pour le réaménagement du local de la FADOQ :

- ✓ Trottoir d'accès extérieur et rampe d'accès intérieur
- ✓ Aménagement d'une salle de bains adaptée et travaux connexes selon plan et devis.

Le dépôt des soumissions est fixé au mardi 4 octobre 2016 avant 10h, au bureau municipal.

2016-09-193 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

9. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Michel Morin, appuyée par Madame Lise Pratte, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant **50 120.02 \$**, référence aux chèques numéros **8434 à 8444, 8447 à 8466, et 201600319 à 201600362** et autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2016-09-194 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

10. Rapport du maire

Monsieur Bruno Gobeil indique qu'à la suite des vacances la reprise des dossiers suit son cours à la MRC du Haut-St-François.

11. Période des questions

Le maire répond aux questions du public présent.

12. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Michel Morin, il est **résolu** unanimement de lever la séance à **19 h 50**.

2016-09-195 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Bruno Gobeil
Maire

Johanne Latendresse
Directrice générale,
secrétaire-trésorière

Je, **Bruno Gobeil**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Bruno Gobeil,
Maire